



Assemblée générale

Distr. générale
26 juillet 2016
Français
Original : anglais

Soixante-et-onzième session

Point 19 de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable

L'entrepreneuriat au service du développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 69/210 sur l'entrepreneuriat au service du développement adoptée le 19 décembre 2014, l'Assemblée générale a reconnu que l'entrepreneuriat peut beaucoup contribuer au développement durable en créant des emplois, en stimulant la croissance économique et l'innovation, en améliorant les conditions sociales et en permettant de faire face aux problèmes environnementaux. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-et-onzième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de ladite résolution.

Le présent rapport a été rédigé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales pour examiner les progrès accomplis dans la promotion de l'entrepreneuriat au cours des deux années écoulées. Il recense les pratiques optimales et les mesures prises à l'appui de l'entrepreneuriat au niveau national, régional et international, et examine le rôle de l'entrepreneuriat dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le rapport se penche également sur la nécessité d'obtenir des données complètes et comparables afin de surveiller les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques et dans la formulation d'indicateurs qui évaluent la réussite des politiques d'entrepreneuriat.

Le rapport donne un aperçu des changements apportés par le Programme 2030 à la promotion de l'entrepreneuriat et rend compte du lien entre l'entrepreneuriat et les objectifs de développement durable. Le chapitre I présente le nouveau paysage du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le chapitre II fait le point sur l'application de la résolution 69/210 sous l'angle politique et expose les pratiques optimales de la mise en œuvre des politiques d'entrepreneuriat. Le chapitre III

* A/71/150.



analyse la nécessité de surveiller les progrès et d'évaluer la contribution des politiques d'entrepreneuriat à la réalisation des objectifs. Les conclusions et recommandations sont formulées au chapitre IV et soulignent la nécessité d'adopter une approche holistique de la mise en œuvre des politiques d'entrepreneuriat et d'associer activement toutes les parties prenantes locales, notamment les gouvernements, la société civile et le secteur privé.

I. Le nouveau paysage du Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. L'adoption par l'Assemblée générale, dans sa résolution 70/1, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable appelle à l'action les gouvernements et les autres partenaires, notamment la reconnaissance de la contribution de l'entrepreneuriat à la réalisation des objectifs. Les gouvernements et leurs partenaires, notamment les entreprises et les organisations internationales de développement, s'emploient à reformuler leurs politiques, programmes et services selon ces objectifs. Le secteur privé apparaît toujours plus comme un partenaire et un acteur essentiel pour leur mise en œuvre et leur réussite. L'objectif 17, en particulier, prévoit la revitalisation du Partenariat mondial pour le développement durable et offre une occasion majeure à la communauté de développement de nouer des liens avec les acteurs non étatiques, notamment le secteur privé.

A. Entrepreneuriat et objectifs de développement durable

2. Deux objectifs de développement durable portent expressément sur l'entrepreneuriat : l'objectif 4 – Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, et l'objectif 8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

3. Ces objectifs indiquent clairement la voie à suivre aux chefs d'entreprise et au secteur privé en général pour mieux contribuer à promouvoir l'inclusion et le développement durable. Toutefois, plusieurs autres objectifs et cibles sont également liés à l'entrepreneuriat.

4. Les liens entre l'entrepreneuriat et les objectifs de développement durable sont regroupés autour de quatre rubriques thématiques :

Croissance économique, diversification, travail décent et emploi productif

5. L'entrepreneuriat contribue à la croissance économique et à la diversification. Il stimule le changement structurel et l'industrialisation qui conduisent au développement socioéconomique ouvert et durable¹. En créant et en développant leurs entreprises, les entrepreneurs transforment l'économie et conduisent à des réalisations d'ordre plus général qui contribuent au programme mondial de développement durable. L'objectif 8 décrit la nécessité de promouvoir une croissance économique soutenue. Il mentionne la promotion du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous. Il préconise de mener des politiques propices à la création d'emplois et de parvenir au plein emploi productif et de garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les

¹ Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), « Rapport sur le développement industriel 2013; Soutenir la croissance de l'emploi : Le rôle du secteur manufacturier et du changement structurel – Un tour d'horizon », ONUDI, Vienne. Disponible à https://www.unido.org/fileadmin/user_media/Research_and_Statistics/UNIDO_IDR13_French_overview_for_web_1211.pdf.

personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale d'ici à 2030 (cible 8.5).

6. L'objectif 9 vise à bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation. Les politiques d'industrialisation augmenteront sensiblement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et multiplieront par deux dans les pays les moins avancés (cible 9.2), et accroîtront, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés (cible 9.3). Ces questions sont toutes directement liées à l'entrepreneuriat ainsi qu'à la nécessité de mettre en œuvre des politiques d'entrepreneuriat intégrées.

7. Dans le cadre de ces objectifs, le programme de développement mondial vise à maintenir un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés et à parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation. Les gouvernements sont incités à mettre en place des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, notamment l'intégration des entreprises informelles dans le secteur formel et leur croissance, et l'amélioration de l'accès aux services financiers.

Inclusion, égalité et productivité agricole

8. La totalité du programme mondial traduit l'importance de l'inclusion. L'objectif 2 encourage le doublement de la productivité agricole et des revenus des petits producteurs alimentaires à l'horizon 2030, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs. L'objectif 4 mentionne la nécessité d'assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, notamment en augmentant le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. L'objectif 10 cherche à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, en augmentant les revenus des 40 % les plus pauvres et en autonomisant toutes les personnes et en favorisant leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. L'objectif 16 promeut l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives en assurant l'accès de tous à la justice et en mettant en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Ainsi, promouvoir l'entrepreneuriat auprès des groupes sociaux vulnérables et souvent exclus contribuera grandement à la réalisation du programme mondial de développement durable.

9. L'impulsion donnée par les objectifs de développement durable en faveur de l'inclusion économique et financière concerne également l'autonomisation des femmes. Toutefois, des mesures spécifiques ont également été conçues pour y contribuer. L'objectif 5 vise à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, notamment en leur donnant les mêmes droits aux ressources

économiques ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles. L'objectif 2 vise à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition grâce entre autres à un doublement de la productivité agricole et des revenus des petits producteurs alimentaires à l'horizon 2030. Il identifie en particulier les femmes comme groupe cible clé. Ainsi, l'aide à l'entrepreneuriat des femmes constitue une stratégie majeure pour réaliser les objectifs et les cibles correspondantes.

Viabilité environnementale

10. L'objectif 7 cherche à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Il inclut plusieurs cibles qui visent à accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial et à doubler le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique à l'horizon 2030². La promotion des modes de consommation et de production durables (Objectif 12) cherche à parvenir à la viabilité environnementale par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets. L'objectif 12 encourage les entreprises à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.

11. Les chefs d'entreprise peuvent commercialiser des technologies et procédés nouveaux d'atténuation des effets des changements climatiques et influencer les modes de consommation de la société. Les objectifs de développement durable visent également à développer des secteurs énergétiques spécifiques, notamment le tourisme et l'économie verte. En encourageant les chefs d'entreprise à commercialiser la fabrication et la fourniture de produits et services propres et respectueux de l'environnement, la politique de l'entrepreneuriat peut aider les gouvernements à honorer leurs engagements souscrits en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Participation du secteur privé et partenariats

12. Les objectifs de développement durable permettent au secteur privé de mieux participer au développement grâce aux importantes ressources financières et administratives que les entreprises peuvent apporter au domaine du développement, ainsi qu'à leur expérience dans la prospection de nouveaux marchés. L'objectif 17 prévoit la revitalisation du Partenariat mondial pour le développement durable selon le principe que des problèmes complexes appellent des réponses intégrées. De nouveaux défis se posent ainsi aux gouvernements qui doivent envisager de vastes réformes en vue d'associer le secteur privé. Le plan d'action de la CNUCED 2015 pour des investissements privés au service des objectifs de développement durable³ préconise une forte augmentation des investissements privés et propose six grands volets de mesures. Il prône de nouvelles formes de partenariat pour mettre au point des modèles économiques innovants.

² Les objectifs de développement durable considèrent la Convention-cadre sur les changements climatiques des Nations Unies (Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 1771, n° 30822) comme le premier forum intergouvernemental international de négociations sur les réponses mondiales à apporter aux changements climatiques.

³ Publication des Nations Unies, UNCTAD/OSG/2015/3. Disponible à http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/osg2015d3_en.pdf.

B. Nouveaux modèles de l'entrepreneuriat social

13. Dans la mise en œuvre du Programme 2030, les décideurs conçoivent des mécanismes permettant aux partenaires de collaborer à une croissance économique et industrielle durable, à la création d'emplois et à la réalisation de progrès sur la voie d'un modèle ouvert à tous les groupes sociaux et respectueux de l'environnement.

14. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) appuie les approches du développement industriel inclusif et durable. Seules les économies en mesure de susciter en permanence de nouvelles activités peuvent assurer la transformation structurelle et l'industrialisation nécessaires à la création soutenue d'emplois et à une plus grande prospérité. L'ONUDI a également intégré l'équité sociale dans son programme et offre ainsi son assistance technique et ses conseils également aux pays en développement pour garantir le caractère viable et non exclusif de leurs actions.

15. Le secteur privé contribue toujours plus à créer de la « valeur partagée » en articulant avancées sociales et progrès économiques. Par exemple, l'entrepreneuriat social fait l'objet d'une attention toujours plus grande grâce à sa capacité à résoudre les difficultés du développement durable par la réduction des inégalités et l'amélioration de la cohésion sociale. Les États membres de la Communauté économique ASEAN ont souscrit au concept d'entrepreneuriat social comme moyen d'associer les secteurs public et privé et la société civile aux actions engagées pour faire face aux nouveaux problèmes sociaux⁴.

16. Un élan grandissant favorise le développement d'une économie sociale et solidaire qui associe les coopératives et les entreprises sociales⁵. Il reconnaît le rôle de l'action collective et de la citoyenneté active dans l'autonomisation économique, sociale et politique intégrée des groupes désavantagés ou fragiles⁶.

17. La mobilisation de fonds privés au service de l'investissement d'impact est en forte hausse. Selon le Global Impact Investing Network, l'investissement d'impact s'entend de tout investissement effectué dans les entreprises, organisations et fonds dans l'intention de produire des retombées sociales et environnementales tout en étant rentable financièrement. L'investissement d'impact devient un marché financier à part entière⁷. Les rapports du Network indiquent une croissance constante et une complexité toujours plus grande de ce marché, comme en témoignent la normalisation de la mesure de l'impact, le nombre d'intermédiaires et les possibilités d'investissement toujours plus nombreuses (voir fig. I). ImpactBase est une base de données consultable en ligne des fonds et produits d'investissement d'impact conçus pour les investisseurs d'impact⁸.

⁴ Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), « ASEAN encourages social entrepreneurship in the region », 30 octobre 2014, disponible à <http://asean.org/asean-encourages-social-entrepreneurship-in-the-region>.

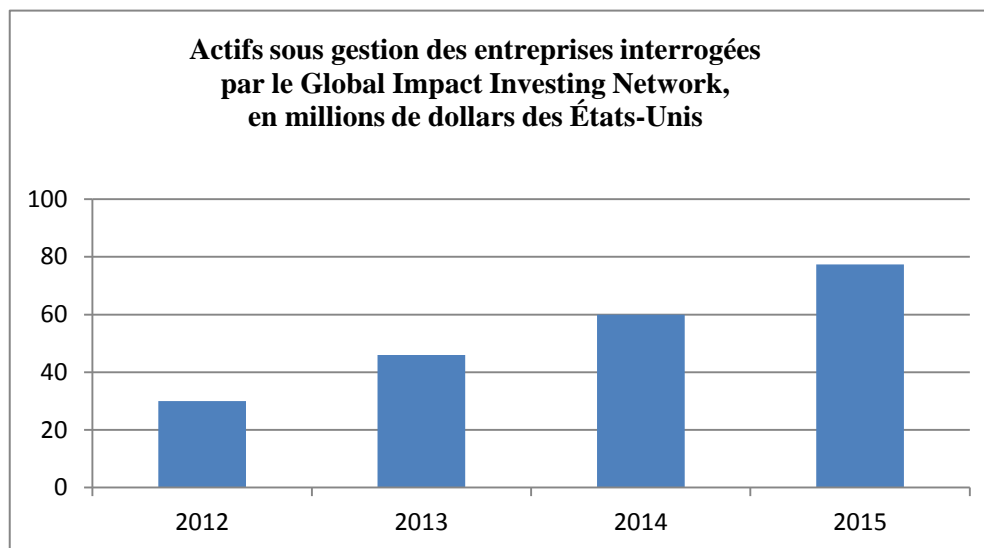
⁵ Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire, « Social and Solidarity Economy and the Challenge of Sustainable Development », Note d'information du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire, (Genève, 2014).

⁶ Peter Utting (2015), « Realizing the 2030 Development Agenda through Social and Solidarity Economy ».

⁷ Voir <https://thegiin.org/>.

⁸ Voir <http://www.impactbase.org>.

Figure I.
Hausse du financement de l'investissement d'impact



Source : A. Mudaliar, H. Schiff et R. Bass, « 2016 Annual Impact Investment Survey » (New York, Global Impact Investing Network, JPMorgan Chase & Co. et Ministère du développement international du Royaume-Uni, Royaume-Uni).

C. Appui aux groupes socialement désavantagés, aux femmes et aux jeunes

18. Les politiques et programmes d'entrepreneuriat ouverts à tous constituent un élément essentiel du programme de développement durable qui peut englober des initiatives concernant l'éducation, la formation et l'accès au financement, ainsi que l'information commerciale. De nombreuses institutions fournissent aux groupes socialement désavantagés des connaissances commerciales, ainsi que des informations et des conseils grâce au mentorat et à l'accès aux réseaux, assurant ainsi à ces groupes l'appui nécessaire pour mener efficacement des activités commerciales⁹.

19. Il est également nécessaire de mieux répondre aux besoins de groupes cibles spéciaux en faisant appel à des stratégies d'entrepreneuriat spécifiques, comme les stratégies visant à permettre aux femmes et aux jeunes de créer des entreprises et de trouver des débouchés. Les femmes dirigent entre un quart et un tiers des entreprises dans le monde et représentent 40 % de la population active mondiale¹⁰. L'emploi indépendant est une source majeure de revenus pour de nombreuses femmes des pays en développement. Les initiatives qui encouragent la création d'entreprise chez les femmes sont notamment :

- Le programme Développement de l'entrepreneuriat féminin de l'Organisation internationale du Travail, qui forme à l'entrepreneuriat et aide au suivi, en associant l'éducation à la gestion d'entreprise classique

⁹ Voir CNUCED. « Empretec : Prix des femmes chefs d'entreprises 2016 » organisé à Nairobi le 21 juillet 2016.

¹⁰ Voir base de données « Les Femmes, l'Entreprise et le Droit » de la Banque mondiale disponible à http://wbi.worldbank.org/?sc_lang=fr.

aux programmes sexospécifiques via l'ensemble de formation et le kit de ressources du programme GET Ahead « Aller de l'avant pour les femmes dans l'entreprise »¹¹;

- Les Prix des femmes chefs d'entreprise d'Empretec institués en 2008 avec le concours de la CNUCED. Ce programme biennal de remise de prix sensibilise aux disparités économiques entre les sexes et a eu des retombées positives sur les lauréates¹²;
- L'initiative SheTrades du Centre du commerce international (CCI) : une application Web et mobile qui aidera les femmes chefs d'entreprise dans le monde à se connecter aux marchés dans le cadre d'une initiative plus vaste du CCI visant à mettre un million d'entrepreneuses dans le monde en relation avec les marchés à l'horizon 2020¹³;
- L'Initiative de l'ONUDI : renforcement des capacités des femmes comme facteurs de réduction de la pauvreté, promotion des investisseurs et entrepreneurs femmes, et reconnaissance du lien existant entre l'égalité des sexes et la préservation de l'environnement visant à promouvoir une industrialisation inclusive et durable.

20. La baisse constante des taux d'emploi chez les jeunes dans de nombreux États membres de l'Union européenne a entraîné une profonde réorientation vers la lutte contre le chômage et la promotion de la création d'emplois grâce à l'entrepreneuriat, lesquelles constituent un objectif essentiel de la stratégie Europe 2020¹⁴. D'autres initiatives ciblant les jeunes chefs d'entreprise sont décrites ci-après :

- La CNUCED, en collaboration avec le Secrétariat du Commonwealth, a élaboré un guide sur l'entrepreneuriat des jeunes (UNCTAD/DIAE/ED/2015/1) pour aider les décideurs à concevoir des stratégies efficaces dans ce domaine;
- L'OIT, en consultation avec les gouvernements, mettra en œuvre l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes (2016) pour coordonner les politiques économiques et de l'emploi en vue de développer l'emploi et d'améliorer l'inclusion sociale, et pour garantir les droits des travailleurs afin de garantir l'égalité de traitement aux jeunes¹⁵;
- Le premier Programme mondial de la jeunesse pour le développement durable et la paix du PNUD (2016-2020) est un programme quinquennal d'autonomisation des jeunes, d'un budget de 35 millions de dollars, conçu pour intensifier les réponses du PNUD aux difficultés rencontrées par les

¹¹ Formation sexospécifique et services d'appui permettant aux femmes de créer et diriger leurs propres entreprises, proposés dans plus de 25 pays. Disponible à www.ilo.org/wed.

¹² Lors de la cinquième édition des Prix des femmes chefs d'entreprise d'Empretec en 2016, la CNUCED a reçu plus de 50 candidatures provenant de 23 pays.

¹³ Voir <http://www.intracen.org/accueil/>.

¹⁴ Commission européenne (2020), « Communication de la Commission EUROPE 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive » disponible à http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm.

¹⁵ Cette initiative mettra pleinement à profit les compétences des entités participantes des Nations Unies et des autres partenaires. Voir http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---ed_emp_msu/documents/publication/wcms_450121.pdf.

jeunes dans le monde et pour stimuler la mise en œuvre de la Stratégie du PNUD pour la jeunesse 2014-2017;

- Child and Youth Finance International préconise de mieux intégrer l'inclusion financière, les moyens financiers, l'esprit d'entreprise, et la promotion de la « citoyenneté économique », tout en garantissant que les enseignants ont les moyens d'agir et sont dotés des aptitudes et ressources voulues¹⁶;
- L'Union européenne met l'accent sur le rôle de l'entrepreneuriat dans son Paquet emploi jeunes, qui inclut la Garantie pour la jeunesse, créée en 2013, qui visent à améliorer la disponibilité des services d'aide à la création d'entreprise à l'intention des jeunes. Nombre de plans nationaux, présentés par les États membres, d'application de la Garantie pour la jeunesse prévoient des aides à la création d'entreprise pour les jeunes chefs d'entreprise¹⁷;
- L'accélérateur de commerce international du CCI offre divers services pour faciliter les échanges commerciaux effectués par les entreprises nouvellement créées par des jeunes en mettant ceux-ci en relation avec les marchés internationaux.

21. Les principales initiatives d'aide aux groupes socialement désavantagés sont notamment :

- Les modules de formation « Créer et améliorer son entreprise » de l'OIT dispensés à 10 000 hommes et femmes parmi les réfugiés et les populations locales marginalisées sur la période 2015-2016;
- La méthodologie du programme Empretec mise en place par la CNUCED à l'intention des jeunes peu alphabétisés dans le cadre de son projet conjoint mené avec le PNUD en Éthiopie, relevant du Programme conjoint de développement de l'esprit d'entreprise¹⁸;
- Le projet Business School for Impact de la CNUCED qui encourage la participation du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable en favorisant une transformation des stratégies d'entreprises enseignées dans les écoles de commerce¹⁹;
- L'initiative du PNUD « Entreprendre au bénéfice de tous » qui cherche à appréhender, permettre et motiver la formulation de modèles d'entreprise plus ouverts dans le monde;

¹⁶ Child and Youth Finance International (2016), « Economic Citizen Education for Children and Youth », *CYFI Landscape Series*, (Juin 2016). Disponible à <http://www.childfinanceinternational.org/resources/meetings/summit2016/presentations/5-ece-landscape-series.pdf>.

¹⁷ Verónica Escudero et Elva López Mourelo, 2015, « The Youth Guarantee programme in Europe: Features implementation and challenges », *Document de travail n° 4 du Département de la recherche* [Organisation internationale du Travail (OIT), 2015].

¹⁸ La formation améliore les compétences comportementales des microentrepreneurs peu alphabétisés et les aide à identifier des débouchés; la formation est dispensée dans les trois langues les plus répandues d'Éthiopie.

¹⁹ Voir <http://business-schools-for-impact.org/about>.

- Le programme de formation « Gérez mieux votre entreprise dans le secteur de la construction verte » de l'OIT conçu pour développer un secteur de la construction respectueux de l'environnement. Il applique les compétences comportementales environnementales de la CNUCED pour développer les compétences non techniques des chefs d'entreprise dans la construction verte.

II. Pratiques optimales dans la mise en œuvre des politiques d'entrepreneuriat

22. Le chapitre II rend compte de l'application de la résolution 69/210 sous l'angle politique. Il s'articule autour des grands axes du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat de la CNUCED²⁰.

A. Formuler une stratégie nationale de l'entrepreneuriat

23. Sur la période 2013-2015, un nombre important de pays ont conçu et adopté des cadres d'action nationaux en matière d'entrepreneuriat, certains avec le concours d'organisations internationales. Ces pays sont notamment le Brésil, le Cameroun, l'Équateur, la Gambie, le Ghana, le Nigéria, le Panama, la République dominicaine, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe.

24. L'Union africaine s'emploie à formuler une stratégie pour promouvoir l'entrepreneuriat et le développement industriel. Sa stratégie et son Programme de travail (2016-2020) sur la promotion et le développement des petites et moyennes entreprises visent à créer des emplois et à promouvoir les échanges commerciaux intrarégionaux et intra-africains en intégrant les micro-, petites et moyennes entreprises africaines dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, en réduisant la pauvreté et en favorisant l'inclusion sociale²¹.

25. En Amérique centrale, la Fondation régionale de promotion de la compétitivité des micro-, petites et moyennes entreprises en Amérique centrale (CENPROMYPE) et le Système d'intégration de la région de l'Amérique centrale (SICA) ont défini une vision commune qui assimile l'entrepreneuriat à une composante essentielle de la croissance via leur stratégie SICAEmprende. Celle-ci met l'accent sur la formation des écosystèmes nationaux tout en associant l'ensemble des partenaires régionaux et en coordonnant leurs actions.

26. Dans plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique latine, la CNUCED a mis en œuvre son Cadre directeur pour l'entrepreneuriat en prévoyant des différences entre les pays (voir encadré). Dans la plupart des cas, les gouvernements nationaux ont engagé des consultations sur l'entrepreneuriat via des forums nationaux, des séminaires régionaux, des évaluations comparatives et des mécanismes d'examen associant tous les partenaires. Le dialogue participatif entre les partenaires des secteurs public et privé a permis d'instaurer la confiance et de dégager des objectifs communs.

²⁰ Nations Unies, « Entrepreneurship policy framework and implementation guidance » (UNCTAD/DIAE/ED/2012/1). Disponible à http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/diaeed2012d1_en.pdf.

Pratiques optimales et enseignements tirés de la mise en œuvre du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement collabore avec les décideurs par l'intermédiaire d'un réseau de centres Empretec pour appuyer la mise en œuvre du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat. Cette participation a permis de dégager un certain nombre de pratiques optimales :

Identifier un organisme chef de file pour guider la politique nationale d'entrepreneuriat

Un organisme public ou non doit lancer et définir le processus politique. En Équateur, l'Alliance pour l'entrepreneuriat et l'innovation a fixé des priorités au terme de larges consultations et a rempli la fonction de direction et de coordination, notamment le pilotage, la surveillance et l'évaluation des nouvelles initiatives (voir <http://aei.ec>).

Établir une approche structurée pour identifier et associer les partenaires au processus d'élaboration de l'action à conduire

Lors des consultations menées auprès des partenaires, la CNUCED a aidé le Gouvernement du Panama à formuler un plan quinquennal (2015-2019) de développement des micro-, petites et moyennes entreprises et de l'entrepreneuriat. Le plan encourage l'intégration des entreprises informelles dans le secteur formel, le travail décent, l'accès au crédit et l'éducation entrepreneuriale.

Participer à une approche participative

Il conviendrait d'associer divers représentants de différents secteurs, groupes d'intérêts et échelons des pouvoirs publics à l'élaboration des politiques. À l'occasion d'un atelier des parties prenantes organisé par la CNUCED, la Gambia Export and Investment Promotion Agency ainsi que le Ministère du commerce, de l'industrie, de l'intégration régionale et de l'emploi de la Gambie, Abdou Jobe, le Ministre du commerce, a souligné l'importance de la qualité de la participation des partenaires qui, de son avis, détermine la qualité de l'action menée^a.

Développer des plans d'action

En République dominicaine, le Ministère de l'industrie et du commerce a constitué cinq groupes de travail sur les petites et moyennes entreprises pour formuler un plan d'action national de l'entrepreneuriat. Il s'est agi notamment de créer une alliance entre organismes publics et

²¹ Voir <http://au.int/en/summit/26>.

privés, de concevoir une campagne de communication, d'examiner les moyens d'intégrer les questions liées à l'entrepreneuriat et aux petites et moyennes entreprises dans le code du travail, et d'établir des mécanismes financiers permettant de réduire les risques de co-investissement.

Source : Note du secrétariat de la CNUCED (2015) « Promouvoir l'entrepreneuriat au service du développement », TD/B/C.II/29.

^a Observations liminaires faites lors de l'atelier sur le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat pour la Gambie, organisé à Banjul en février 2016.

27. Tandis que les marchés nationaux sont toujours plus intégrés dans l'économie mondiale, le contexte local revêt une importance toujours plus grande. En effet, on porte davantage l'attention aux administrations infranationales et, en particulier, aux économies urbaines et aux municipalités²².

28. Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (voir annexe à la résolution 69/313) a constaté que les pays en développement doivent augmenter la valeur ajoutée de leur production et poursuivre l'intégration des micro-, petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Dans sa résolution 69/15, l'Assemblée générale a fait sien le document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement intitulé « Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) », qui préconise de promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation et de créer, dans le cadre de projets privés et publics, des emplois décents au niveau local. Le Programme d'Action de Vienne pour les pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 prône la participation des micro-, petites et moyennes entreprises au commerce international grâce à l'adoption et la mise en œuvre de politiques intérieures judicieuses (voir annexe à la résolution 69/137). La Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (voir A/CONF.219/7, chapitres I et II) considèrent la promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes et les jeunes comme un moyen de mieux tirer parti d'un potentiel économique inexploité.

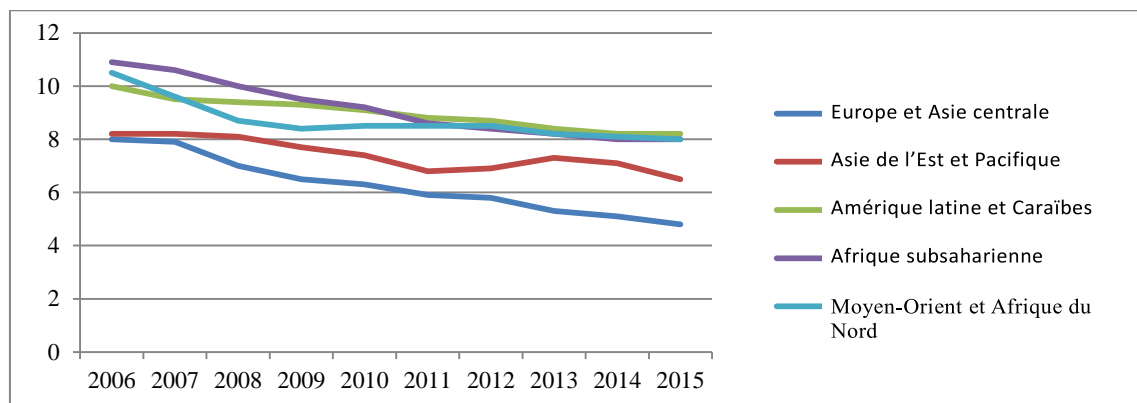
B. Améliorer le cadre réglementaire

29. Les gouvernements jouent un rôle essentiel dans l'instauration de cadres réglementaires propices à la libération du potentiel entrepreneurial. En réformant leurs politiques, leurs lois et leurs réglementations, les gouvernements veillent à ce que les marchés et la création d'entreprise ne soient pas découragés par l'instabilité politique, l'excès de réglementation et d'impôts, une concurrence injuste ou bien encore la corruption.

²² Voir <http://www.doingbusiness.org/subnational>.

30. Partout dans le monde, l'inscription au registre du commerce a été simplifiée lors de la décennie écoulée. Le nombre de journées et de procédures voulues pour créer une entreprise a diminué, comme le montre la figure II ci-dessous. Toutefois, il faut poursuivre la rationalisation et la simplification des autres procédures administratives, comme les délais nécessaires à la déclaration des revenus.

Figure II. Nombre de procédures nécessaires à la création d'une entreprise



Source : Données de la Banque mondiale (<http://donnees.banquemondiale.org/>).

31. Les organismes des Nations Unies aident à l'intégration d'activités commerciales dans le secteur formel. Le secteur informel complique la perception des impôts et pèse sur la croissance économique.

32. Le portail Global Enterprise Registration (<http://GER.co>) a été créé en octobre 2014 dans le cadre d'une initiative conjointe de la CNUCED, du Réseau mondial de l'entrepreneuriat de la Fondation Kauffman et du Département d'État des États-Unis. Il vise à simplifier les processus administratifs dans le monde, à commencer par l'inscription au registre du commerce. En 2015, 28 pays ont adopté le principe du guichet unique et ont mis en place des procédures d'inscription électronique tandis que 126 pays hébergeaient des portails d'information. La campagne « Go Green by 2019 » (Pensez Vert à l'horizon 2019) incite les gouvernements à mettre toutes leurs procédures administratives en ligne de manière claire et simple à l'horizon 2019.

33. La base de données de la Banque mondiale sur les indicateurs mondiaux de la gouvernance en matière de réglementation souligne l'importance des réglementations de qualité et bien conçues. Une réglementation plus transparente et l'intensification des consultations correspondantes en améliorent la qualité et l'efficacité.

34. D'autres initiatives sont notamment :

- La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) contribue à réduire les obstacles juridiques que rencontrent les micro-, petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, et aide les petites et moyennes entreprises à soumissionner aux marchés publics via les mécanismes d'arbitrage et de conciliation commerciaux (voir A/68/17, par. 321);

- L'outil d'évaluation de l'OIT « Environnement propice aux entreprises durables²³ » fournit des recommandations fondées sur des éléments concrets quant à la manière d'améliorer les conditions de l'activité commerciale et a été utilisé dans une trentaine de pays en développement depuis 2011. Au Honduras, le Gouvernement a levé l'obligation de recourir aux services notariaux lors de l'inscription de toute nouvelle entreprise au registre du commerce en permettant ainsi une baisse annuelle des frais d'inscription de cinq millions de dollars et en incitant plusieurs milliers d'entreprises à intégrer le secteur formel;
- L'ONUDI évalue la compétitivité industrielle et définit des références en la matière grâce à son indice de performance compétitive de l'industrie et, en outre, renforce les capacités nationales en vue d'améliorer les statistiques industrielles et l'élaboration des politiques correspondantes, facilite les processus d'élaboration des politiques industrielles et dispense des cours de formation pratique par l'intermédiaire de son Institut pour le renforcement des capacités²⁴. L'ONUDI aide également les pouvoirs publics à constituer des guichets uniques au niveau des districts ainsi que des plateformes de commercialisation en ligne comme les portails à l'intention des entrepreneurs.

C. Améliorer la formation à la création d'entreprise et la formation professionnelle

35. Les pays et régions sont toujours plus nombreux à élaborer des stratégies de formation à la création d'entreprise en intégrant l'esprit d'entreprise dans l'éducation formelle. Ces stratégies sont mises en œuvre à travers une gamme de programmes et activités financés dans des cadres éducatifs informels et formels, par exemple :

- Tous les élèves du secondaire au Rwanda doivent désormais suivre un cours d'entrepreneuriat sous la forme notamment d'activités d'apprentissage préparées à l'avance, de laboratoires techniques et de clubs d'entreprises étudiants où des équipes d'apprenants travaillent à la création et à la gestion d'entreprises en milieu scolaire²⁵;
- Au Panama, le conseil national de l'entrepreneuriat a été constitué en 2015 afin de guider l'élaboration de programmes d'études nationaux;
- Un nouveau centre d'innovation et d'entrepreneuriat à l'Université de Jordanie fournit des précieuses d'entreprise ainsi que des services de mentorat, des moyens financiers et une aide au dépôt de brevets;
- L'ONUDI et d'autres organismes s'emploient à améliorer la circulation de l'information sur les besoins actuels et futurs en compétences du secteur privé pour aider à la conception de programmes d'enseignement et de

²³ Services consultatifs permettant d'évaluer les conditions de l'activité des entreprises, et de formuler et mettre en œuvre des propositions de réforme et d'en surveiller l'application, 15 bilans de pays au cours des deux dernières années, disponible à www.ilo.org/eese.

²⁴ Voir <http://www.unido.org/what-we-do/cross-cutting-services/industrial-policy-advice-research-and-statistics.html>.

²⁵ Voir www.experienceeducate.org/all-blog/2016/3/31/educate-launches-in-rwanda.

formation techniques et professionnels plus adaptés aux besoins du marché. Des programmes élaborés en Tunisie et en République-Unie de Tanzanie en sont de récents exemples;

- La Commission européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) collaborent pour aider à la formation à la création d'entreprises. Elles ont recommandé d'élaborer des méthodes pédagogiques nouvelles et créatives dans les établissements primaires et secondaires et de mettre l'accent sur la création d'entreprises comme choix de carrière.

36. Partout dans le monde, les écoles et les universités organisent toujours plus de classes et de cours individuels pour former à la création d'entreprises. Ceux-ci peuvent revêtir différentes formes et être dispensés soit par l'établissement soit par des prestataires externes. Le développement de la personnalité et l'évolution des mentalités a été inscrit dans le programme de certains systèmes éducatifs²⁶. Des programmes d'éducation sont adaptés à une acquisition des compétences conforme aux besoins des marchés compétitifs par l'adoption de nouvelles méthodes pédagogiques et la participation aux côtés du secteur privé.

37. Les principaux programmes de développement de l'esprit d'entreprise et d'acquisition des compétences commerciales fournis par les organismes des Nations Unies sont notamment : l'outil de formation « Tout savoir sur l'entreprise » (KAB) de l'OIT²⁷, le module de formation « Gérez mieux votre entreprise » (GERME)²⁸ et la formation Empretec dispensée par la CNUCED, ainsi que la boîte à outils de l'ONUDI sur le développement de l'esprit d'entreprise conçue pour les universités et les jeunes et femmes chefs d'entreprise. De son côté, le CCI se spécialise dans l'accès aux marchés internationaux et dans le commerce électronique. Le secteur privé ou le secteur à but non lucratif encadrent toujours plus la fourniture des programmes de formation à la création d'entreprise : les principaux accélérateurs de commerce international et les espaces de cotravail qui assurent le renforcement des capacités sont souvent gérés par des entreprises, et les cours de formation à la création d'entreprise sont généralement organisés par des prestataires de services financiers comme les banques et les institutions de microfinancement. Les plateformes en ligne donnent accès aux programmes d'enseignement et au mentorat, notamment le projet Business School for Impact de la CNUCED²⁹ et la Fondation Tony Elumelu³⁰.

²⁶ David Scott Yeager et Carol S. Dweck, « Mindsets that promote resilience: when students believe that personal characteristics can be developed », *Educational Psychologist*, vol. 47, n° 4 (2012).

²⁷ L'outil de l'OIT « Tout savoir sur l'entreprise » a inscrit la formation à la création d'entreprises dans sa stratégie globale de développement de l'esprit d'entreprise. Il en est résulté l'introduction au niveau national de programmes de formation à la création d'entreprises sur la base de cet outil, que 18 pays ont repris dans leurs politiques nationales.

²⁸ En Ouganda, selon les résultats publiés en 2015, la formation à la création d'entreprise dispensée dans le cadre du programme GERME « Gérez mieux votre entreprise » (à plus de 6 millions de participants de plus de 100 pays au cours de la décennie écoulée), associée à des prêts, a entraîné une augmentation des bénéfices de 54 % et une hausse de l'emploi comprise entre 45 % et 66 % (disponible à www.ilo.org/empent/areas/start-and-improve-your-business/lang--fr/index.htm).

²⁹ Voir business-schools-for-impact.org.

³⁰ Voir <http://tonyelumelufoundation.org/>.

D. Améliorer l'accès au financement

38. L'amélioration de l'accès au financement, en particulier pour les micro-, petites et moyennes entreprises, est un objectif essentiel dans la plupart des pays en développement où le système bancaire traditionnel est souvent inadapté aux jeunes entreprises et aux micro-, petites et moyennes entreprises. Dans la mesure où il est plus risqué de financer de nouvelles entreprises que des activités déjà existantes, les garanties de prêt demeurent les principaux instruments utilisés par les gouvernements pour faciliter l'accès des micro-, petites et moyennes entreprises au financement³¹. Des mesures comme les lignes de crédit ciblées, les systèmes de prêts directs, ainsi que les garanties de fonds propres et de crédits, pourraient être mises en place. De nombreux organismes de développement aident les gouvernements dans ce sens. D'autres types de financement apparaissent qui sont plus appropriés aux jeunes entreprises. Selon un rapport récent du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de nouveaux modes d'intermédiation financière permettent d'intégrer le développement durable dans le système financier³². En effet, les principes pour une assurance durable du PNUE fournissent un cadre de viabilité et une initiative collective au niveau mondial à la pointe de la recherche sur les initiatives effectuées par les petites et moyennes entreprises et les villes dans le monde pour améliorer leur résilience aux changements climatiques, et sur l'aide que le secteur de l'assurance peut apporter à ces entreprises et aux villes à l'évaluation des risques climatiques et à l'élaboration de leurs plans de résilience.

39. Toute une série de financements participatifs, de prêts négociés sur les marchés ou d'individu à individu, ainsi que d'autres plates-formes de financement en ligne sont apparus qui mettent à profit les innovations technologiques pour modifier la manière dont les personnes, entreprises et institutions ont accès aux ressources financières et les investissent. La disponibilité de ces innovations élargit l'éventail de services financiers qui ciblent en particulier les segments de marché exclus ou insuffisamment desservis, et qui proposent notamment des produits d'épargne, de crédit, d'assurance, voire d'investissement.

40. En 2015, les fonds investis pour le développement totalisaient 9,85 milliards de dollars, près du tiers du marché mondial étant géré par des institutions suisses, principalement de microfinancement, selon certaines sources. Les derniers rapports prévoient un taux de croissance du marché mondial du microfinancement compris en moyenne entre 10 et 15 % pour 2016, avec un rendement annuel de 4,5 %, ce qui traduit bien l'attrait de ce segment pour les investisseurs³³.

41. Les investisseurs providentiels sont des facteurs essentiels du financement des entreprises. Les associations d'investisseurs providentiels au niveau régional et mondial assurent des services de mentorat et de mise en réseau. La Turquie a approuvé une loi relative aux investisseurs providentiels leur garantissant une mesure d'incitation fiscale de 75 % (le taux le plus élevé au monde); la République

³¹ OCDE, « Le financement des PME et des entrepreneurs 2016 : Tableau de bord de l'OCDE », (Paris, 2016).

³² Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2015, « Le système financier dont nous avons besoin : alignement du système financier sur le développement durable ».

³³ Philipp Aerni *et al.* « Swiss Investment for a Better World: The First Market Survey on Investments for Development ». (Zurich, Swiss Sustainable Finance, University of Zurich and Symbiotics, 2016).

de Corée a augmenté sa déduction fiscale à 50 % pour les investisseurs providentiels; l'Indonésie a adopté un plan de financement durable pour améliorer les compétences des professionnels dans ce domaine; et le Mexique a développé ses services financiers en zones rurales grâce aux subventions directes et à l'assistance technique.

42. Les institutions financières inculquent des compétences financières élémentaires aux groupes cibles comme les femmes et les jeunes. La CNUCED s'emploie à garantir l'accès des micro-, petites et moyennes entreprises aux services financiers en proposant des supports de formation à la comptabilité et à la couverture de risque qui offrent des conseils aux autorités de la réglementation comptable et en dotant les fonctionnaires d'outils d'aide technique comme le guide pratique pour le développement de la comptabilité, ainsi qu'en proposant des supports à l'usage des chefs d'entreprise. La CNUCED aide les pays en développement et les économies en transition à renforcer leurs capacités institutionnelles et leurs moyens humains en matière de réglementation comptable afin que les petites et moyennes entreprises mettent en œuvre les meilleures pratiques dans ce domaine.

43. L'ONUDI a mis au point une approche intégrée qui allie l'accès au financement voulu pour la création et le développement des entreprises aux mesures correspondantes d'assistance qualitative avant et après la création³⁴. L'ONUDI fournit une formation à l'évaluation financière de projets et une initiation à la gestion financière grâce à son Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR).

44. De plus en plus utilisé, le financement mixte procède à une utilisation stratégique du financement du développement et des fonds philanthropiques pour mobiliser les flux de capitaux privés vers les marchés émergents et périphériques. Le financement mixte permet de développer le financement commercial en faveur des pays en développement et de canaliser le financement vers les investissements à impact sur le développement³⁵. Le fonds du financement de l'éducation régionale pour l'Afrique facilite la viabilité des services de financement de l'éducation en appuyant ainsi l'enseignement secondaire, supérieur et professionnel dans des domaines très demandés. Le fonds encourage le développement de systèmes financiers en Afrique. Par exemple, en Afrique du Sud, le programme Innovations Against Poverty (Innovations contre la pauvreté) est un mécanisme de mutualisation des risques qui offre des subventions de contrepartie, après mise en concurrence, aux entreprises novatrices à haut potentiel de réduction de la pauvreté en leur permettant ainsi de développer et pénétrer de nouveaux marchés. En Tunisie, l'ONUDI s'emploie à innover le financement mixte pour appuyer les entreprises novatrices et axées sur la croissance, en partenariat avec la Banque africaine de développement, l'équipe de pays des Nations Unies et les entités du secteur public et privé. Le partenariat Souq At-tanmia permet à de jeunes chefs d'entreprise d'obtenir de petites aides financières en guise de capitaux afin de leur permettre d'accéder par la suite à des ressources plus importantes.

³⁴ Voir <http://www.unido.org/youth.html>.

³⁵ Programme d'assistance technique au microfinancement rural (PATMIR). Disponible à <http://www.bansefi.gob.mx/Patmir/Pages/default.aspx>.

E. Faciliter les échanges et l'innovation technologiques

45. L'investissement dans la science, la technologie et l'innovation est essentiel pour le développement économique et le progrès social. Le Programme d'action d'Addis-Abeba ainsi que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a reconnu la capacité de cet investissement de contribuer à la réalisation des objectifs de développement. La recherche et le développement peuvent promouvoir le développement durable en instaurant des sociétés plus vertes et plus ouvertes et en remédiant à plusieurs aspects du fossé numérique. Il existe 46 initiatives nationales et internationales qui s'emploient à concevoir des politiques de science, technologie et innovation plus ouvertes et plus respectueuses de l'environnement afin de faire bénéficier les populations pauvres de la technologie et de l'innovation. Par exemple, la CNUCED a aidé les pays à élaborer et revoir leurs politiques nationales. Son nouveau programme d'apprentissage des politiques d'innovation a renforcé les capacités des politiques de science, technologie et innovation grâce à la formation et la mise en réseau (voir TD/B/C.II/25).

46. Le PNUE, avec le concours du réseau mondial de production propre et économe en ressources (RECPnet), aide 50 petites et moyennes entreprises dans huit pays à inscrire la viabilité dans leurs modèles économiques et leurs chaînes de valeur. Il s'emploie à favoriser les conditions propices à l'éco-innovation et à promouvoir l'entrepreneuriat vert en mettant l'accent sur la gestion rationnelle des produits chimiques, le tourisme durable, l'éco-étiquetage et l'information des consommateurs, la notion de cycle de vie (ex. : l'empreinte écologique des produits et des organisations) et l'action en faveur de la consommation et de la production durables au niveau régional dans le cadre des initiatives de SWITCH-Asia, SWITCH Med, et SWITCH Africa Green.

47. Un système d'innovation local, qui associe les chefs d'entreprise à l'activité des universités et des centres de recherche, est essentiel pour répondre aux nouveaux problèmes du logement, d'une infrastructure respectueuse de l'environnement, d'un développement urbain durable, et de la production et consommation énergétique. L'Observatoire mondial des instruments de politique de science, de technologie et d'innovation de l'UNESCO (GO→SPIN) est une base de données publique qui aident les pays à surveiller et évaluer leurs « écosystèmes » d'innovation et à comparer les meilleures pratiques. L'UNESCO a récemment créé un réseau de centres d'excellence dans la région arabe pour appuyer les centres de technologies et d'innovation sous la forme de parcs scientifiques et technologiques.

48. L'innovation dans l'agriculture met l'accent sur les questions sociales et environnementales en privilégiant le lien existant entre la sécurité alimentaire et les changements climatiques. La fréquence et l'intensité toujours plus grandes des catastrophes naturelles exigent des gouvernements qu'ils adoptent de nouvelles mesures d'atténuation des risques et de résilience. La gestion des changements climatiques, l'agriculture résiliente et le développement d'une agriculture à la fois durable et intensive passent par l'innovation. La promotion des services de vulgarisation qui visent à améliorer la productivité agricole est apparue comme essentielle à cet égard, ainsi qu'en témoignent les exemples ci-après³⁶ :

³⁶ Voir « The Least Developed Countries Report, Transforming Rural Economies » (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.15.II.D.7).

- L'ONUDI a élaboré un outil de formation à l'usage des chefs d'entreprise : l'approche « Rendre votre entreprise plus verte », qui améliore les connaissances concernant l'efficacité énergétique, la gestion des déchets et l'impact sur l'environnement, et sensibilise en la matière;
- Le Prix du jeune entrepreneur du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) renforce les liens entre l'innovation et les questions sociales et écologiques soulevées par l'urbanisation;
- L'OIT conduit un projet de l'initiative Unité d'action des Nations Unies associant la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), la CNUCED, le PNUE et le CCI pour rendre plus vert le secteur du bâtiment en Zambie;
- Le Projet NextGencassava en Afrique prévoit d'utiliser la sélection génomique pour améliorer les cultures;
- Le projet riz C4 est une entreprise mondiale associant des biologistes dans 18 pays à l'amélioration de la production du riz³⁷;
- Le parc technologique Konza Technology City au Kenya a intégré la vision d'un groupe d'industries du savoir dans la ville au stade de conception du projet (voir E/CN.16/2016/2).

49. La rapidité des échanges en matière de technologies et services Internet a amélioré l'entrepreneuriat. Les plates-formes de types entreprise à entreprise en ligne (EEL) et entreprise à consommateur en ligne (ECL) se sont sensiblement développées³⁸. De nouvelles politiques et stratégies nationales aident les chefs d'entreprise à bénéficier du commerce électronique tandis que plusieurs plateformes de mentorat électronique sont également apparues. Les technologies de l'information et des communications (TIC) facilitent l'accès au financement grâce aux innovations technologiques comme la chaîne de blocs et les transferts d'argent par la téléphonie mobile. L'externalisation ouverte et le financement participatif facilités par les TIC, ainsi que la remise des prix de l'innovation constituent de nouvelles approches collaboratives du développement et du financement des innovations. Les technologies de l'information et des communications modernes ont été utilisées pour améliorer la mise en réseau des populations diasporiques. Le Programme d'action d'Addis-Abeba prévoit la création d'un mécanisme de facilitation des technologies pour renforcer les capacités technologiques, notamment dans la science, la technologie et l'innovation.

50. Les pays en développement ont également mis en relation leurs politiques commerciales et d'innovation avec le programme de développement pour bénéficier de l'extension des réseaux de production internationaux. Cette approche a stimulé les échanges commerciaux, en particulier de biens intermédiaires. Certaines des

³⁷ « The future of agriculture », *The Economist: Technology Quarterly*, 11 juin 2016.

³⁸ CNUCED (2016), Indice 2016 du commerce électronique d'entreprise à consommateur, notes techniques sur les TIC au service du développement n° 7, disponible à http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tn_unctad_ict4d07_en.pdf.

économies en développement qui ont le mieux réussi ont orienté leurs efforts de développement vers les chaînes de valeur mondiales³⁹.

F. Promouvoir la sensibilisation et la mise en réseau

51. Il est essentiel de souligner l'intérêt de l'entrepreneuriat ainsi que sa contribution à la promotion du développement durable. Cela suppose de faire évoluer les attitudes sociales et de s'attaquer aux préjugés négatifs touchant l'entrepreneuriat.

52. Les conférences et initiatives qui soulignent l'intérêt de l'entrepreneuriat et des talents correspondants se sont multipliées, par exemple :

- La Semaine mondiale de l'entrepreneuriat est célébrée dans 160 pays;
- La Réunion du Congrès américain sur l'entrepreneuriat mondial a rassemblé des milliers de chefs d'entreprise, d'investisseurs, de chercheurs, de décideurs et d'autres protagonistes du monde des jeunes entreprises;
- Le Sommet mondial de l'entrepreneuriat a été organisé pour la première fois par la Maison Blanche en 2010 et s'est réuni depuis tous les ans. M. Barack Obama, Président des États-Unis, a participé au septième Sommet, tenu à l'Université de Stanford;
- Le Sommet annuel de l'Alliance des jeunes entrepreneurs du Commonwealth-Asie permet aux jeunes entrepreneurs d'apprendre auprès de chefs d'entreprise plus expérimentés;
- La Semaine mondiale de l'argent, lancée par le mouvement Child and Youth Finance International, sensibilise les jeunes aux questions financières.

53. De récentes initiatives ont inscrit l'innovation et la viabilité au rang des principaux objectifs des réseaux de l'entrepreneuriat, notamment :

- La CNUDCI a continué de sensibiliser les communautés et institutions professionnelles aux normes de droit commercial internationalement acceptées, et de leur apporter son soutien en traduisant ces normes dans les langues locales, en constituant des bases de données locales et en diffusant l'information;
- Le Département d'État américain, en collaboration avec entre autres Microsoft, DEMO, l'Agence des États-Unis pour le développement international et le Startup Weekend (regroupement de chefs d'entreprise pendant un week-end), a créé le Partenariat « Libéraliser les nations avec des opportunités d'innovation » (LIONS@FRICA). DEMO Africa est une de leurs initiatives phares qui cherchent à connecter les jeunes entreprises africaines à l'écosystème mondial;

³⁹ Valentina De Marchi, Elisa Giuliani et Roberta Rabellotti (2015), « Local Innovation and Global Value Chains in Developing Countries », Working Paper Series, n° 2015-022 (Centre de formation et de recherche économique et sociale de l'UNU sur l'innovation et la technologie à Maastricht, Pays-Bas 2016); « Rapport sur l'investissement dans le monde 2013 : Les chaînes de valeur mondiales : l'investissement et le commerce au service du développement » (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.13.II.D.5).

- Le Water Entrepreneur, initiative de la Fondation Eijkelpamp, est un nouveau cadre de collaboration mondiale qui met en relation investisseurs et chefs d'entreprise en vue de trouver les moyens de fournir une eau potable à un coût abordable;
- Le Global Accelerator Network aide les accélérateurs à développer les jeunes entreprises efficaces;
- Le Marché des idées des Caraïbes est un concours de présentation de plans d'affaires qui encourage les chefs d'entreprise locaux et de la diaspora à conclure des partenariats d'entreprises;
- Les membres de l'Aspen Network of Development Entrepreneurs (ANDE) ont aidé plus de 415 000 chefs d'entreprise en leur fournissant des services d'aide au développement des entreprises⁴⁰.

III. Mesurer l'impact de l'entrepreneuriat sur le développement durable

54. Le chapitre III se penche sur la nécessité de suivre les progrès et d'évaluer la contribution des politiques d'entrepreneuriat à la réalisation des objectifs de développement durable. La nature même de l'entrepreneuriat peut rendre difficile de le mesurer et de le comparer entre pays.

A. Mesurer les politiques de l'entrepreneuriat

55. Les niveaux d'entrepreneuriat sont souvent mesurés par des indicateurs comme le taux d'emploi indépendant, le taux de création des entreprises ou le taux de jeunes entreprises. On s'accorde toutefois toujours plus sur l'insuffisance de ces mesures pour les décideurs. En effet, des mesures plus qualitatives sont également nécessaires⁴¹.

56. Les principales initiatives visant à mesurer l'entrepreneuriat sont :

- Le *Global entrepreneurship Monitor* qui propose des mesures harmonisées des attitudes, des activités et des ambitions entrepreneuriales des individus participant aux différentes phases de la vie de l'entreprise pour mesurer les écarts d'activité entrepreneuriale entre pays (réunis dans des groupes distincts, selon que leur économie est tirée par les facteurs, par l'efficacité ou par l'innovation) en fonction de leur niveau de développement économique et de leur localisation géographique. Il recalcule l'indice mondial de l'entrepreneuriat chaque année qui est composé de trois sous-

⁴⁰ Voir Aspen Network of Development Entrepreneurs, « State of the small and growing business sector: 2015 impact report » (2016).

⁴¹ José Ernesto Amorós et Niels Bosma, « Global Entrepreneurship Monitor: Global Report 2013 – Fifteen Years of Assessing Entrepreneurship Across the Globe » (Global Entrepreneurship Research Association, 2014).

indices qui rendent compte des facteurs contextuels de l'entrepreneuriat au regard de variables individuelles et institutionnelles⁴²;

- Le Programme d'indicateurs de l'entrepreneuriat OCDE-Eurostat qui présente trois séries d'indicateurs de l'entrepreneuriat portant sur les déterminants (moyens d'action), la performance entrepreneuriale et l'impact (objectifs des politiques)⁴³. L'OCDE propose de classer les déterminants de l'entrepreneuriat en cinq grandes catégories : les débouchés, les compétences, les ressources, le cadre réglementaire et la culture;
- L'indice des conditions systémiques pour un entrepreneuriat dynamique (ICSEd-Prodem), mis au point par l'organisation Prodem et la Banque interaméricaine de développement comme outil à l'usage des spécialistes de l'entrepreneuriat en Amérique latine pour définir un écosystème de référence et repérer les principaux éléments à améliorer afin de remédier à la pénurie d'entreprises dynamiques et de créer des emplois de grande qualité;
- Le cadre d'évaluation de l'impact défini par la Banque mondiale est un outil à l'usage des décideurs et autorités réglementaires qui les aide à choisir des approches propres à évaluer les politiques de financement des micro-, petites et moyennes entreprises et les interventions à partir de toute une série de méthodes d'évaluation d'impact⁴⁴;
- Le tableau de bord de l'OCDE sur le financement des petites et moyennes entreprises analyse les tendances du financement des petites et moyennes entreprises et des entrepreneurs à l'aide de 13 indicateurs de base pour aider les décideurs à évaluer si les besoins de financement des petites et moyennes entreprises sont satisfaits et pour guider l'élaboration et l'évaluation des moyens d'action dans le temps³¹.

57. Outre les initiatives signalées au paragraphe 56, le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat de la CNUCED propose une méthode et des modalités d'évaluation des politiques d'entrepreneuriat dans un pays tout en identifiant les lacunes et en surveillant les progrès accomplis dans le temps. Une liste de 23 sous-indicateurs a été établie pour ses six domaines d'action. Le Cadre associe une méthode d'autoévaluation guidée à la participation active de tous les grands acteurs nationaux. Il propose également un modèle statistique facile d'utilisation ainsi qu'une liste d'indicateurs qui déterminent la note attribuable pour chacun de ses domaines d'action (voir annexe 1)⁴⁵.

⁴² Zolton Acs et Erkko Autio, « The Global Entrepreneurship and Development Index: a brief explanation », document de délégué lors de l'événement « How to make the United Kingdom more entrepreneurial? », Londres, mars 2010. Disponible à <https://workspace.imperial.ac.uk/business-school/Public/JC/GEDI%20delegate%20paper.pdf>.

⁴³ OCDE, « A Framework for Addressing and Measuring Entrepreneurship », document STD/DOC(2008)2, disponible à [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?doclanguage=en&cote=std/doc\(2008\)2](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?doclanguage=en&cote=std/doc(2008)2).

⁴⁴ Banque mondiale, « Impact Assessment Framework: small and medium enterprise finance » (Washington, D.C., Banque mondiale et Partenariat mondial pour l'inclusion financière, 2012).

⁴⁵ Voir <http://unctad.org/en/Pages/DIAE/Entrepreneurship/Entrepreneurship-Policy-Framework-and-Implementation-Guidance.aspx>.

58. Toutes les initiatives décrites ci-dessus sont des réussites, mais il est nécessaire de s'accorder au niveau international sur des lignes directrices concernant des indicateurs de base qui tiennent compte de la situation des pays et qui permettent ainsi aux décideurs de surveiller l'évolution et de mesurer l'efficacité des politiques d'entrepreneuriat. L'OCDE, la Fondation Kauffman et la CNUCED ont collaboré à la formulation de ces lignes directrices⁴⁶.

B. Mesurer l'impact de l'entrepreneuriat sur les objectifs de développement durable

59. L'entrepreneuriat est directement mentionné dans les objectifs 4 et 8 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir tableau 1). Des mesures individuelles et institutionnelles peuvent être prises pour évaluer la mise en œuvre et la réussite de la politique d'entrepreneuriat au niveau national au regard de ces deux objectifs où il est expressément question de l'entrepreneuriat. Le tableau 1 examine les réalisations et les impacts en respectant la hiérarchie des objectifs assignés par les décideurs au niveau national dont dépendent les activités et les produits. Toutefois, lorsqu'ils mettent en œuvre leurs politiques d'entrepreneuriat, les pays pourraient suivre de manière plus systématique l'approche méthodologique recommandée par le Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise (CDDE). La norme du CDDE se base sur l'articulation de chaînes de résultats qui énoncent clairement chaque étape de la logique d'un programme selon l'ordre ci-après : activités, produits (extrants), réalisations, impacts⁴⁷. Cette approche permet ainsi aux décideurs de clarifier leurs hypothèses, de formuler et suivre les indicateurs en vue de tester ces hypothèses, d'évaluer les impacts attribuables et les changements plus généraux, et d'utiliser les résultats aux fins d'établissement de rapports et de suivi. Des sources de données utiles sont proposées aux décideurs sous chaque objectif.

⁴⁶ OCDE, Fondation Kauffman et CNUCED, « White Paper on Measuring Entrepreneurship for Development », (à paraître).

⁴⁷ Les définitions ci-dessous sont conformes au Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats élaboré par le Groupe de travail du CAD sur l'évaluation de l'aide (<http://www.oecd.org/dataoecd/29/21/2754804.pdf>). Voir également « Source : « The Donor Committee for Enterprise Development standard for measuring results in private sector development : control points and compliance criteria », version VII (www.enterprise-development.org/page/download?id=1842) :

Activité : actions entreprises ou travaux menés en vue de produire des réalisations spécifiques.

L'activité mobilise des ressources telles que des fonds, une assistance technique et d'autres types de moyens;

Produits (extrants) : biens, équipements ou services qui résultent de l'action de développement.

Le terme s'applique également à des changements induits par l'action qui peuvent conduire à des réalisations;

Réalisation : ce que l'action doit accomplir ou a accompli à court ou à moyen terme;

Impact : effets à long terme, positifs ou négatifs, primaires ou secondaires, induits par une action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non;

Chaîne des résultats : suite de relations de cause à effet qui mènent d'une action de développement à l'atteinte des objectifs. La chaîne des résultats commence par la mise à disposition des ressources, se poursuit par les activités et leurs produits. Elle conduit aux réalisations et aux impacts, et aboutit à une rétroaction.

Tableau 1
Entrepreneuriat et objectifs de développement durable : possibles indicateurs de contributions directes au niveau national

<i>Objectifs de développement durable</i>	<i>Cible</i>								
Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.								
	<table border="0"> <thead> <tr> <th>Indicateurs de réalisation</th> <th>Indicateurs d'impact</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ol style="list-style-type: none"> 1. Augmentation du nombre d'établissements primaires et secondaires qui dispensent des programmes d'entrepreneuriat ou bien des activités périscolaires (en vue de l'acquisition de compétences techniques et non techniques) 2. Augmentation du nombre d'enseignants et de professeurs d'université formés à la formation à l'entrepreneuriat 3. Augmentation du nombre d'universités qui dispensent des cours ou des programmes d'entrepreneuriat dans le cadre de leur enseignement 4. Augmentation du nombre de cours de formation privés à l'entrepreneuriat proposés 5. Amélioration de l'égalité d'accès de tous les hommes et toutes les femmes à une éducation et formation de qualité à l'entrepreneuriat à un coût abordable 6. Élargissement de l'accès à la formation à l'entrepreneuriat des personnes vulnérables, notamment les personnes handicapées et les populations autochtones </td> <td> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diminution du nombre de jeunes sans emploi 2. Augmentation du nombre total d'emplois créés par de jeunes entreprises et de petites et moyennes entreprises 3. Hausse de la contribution des micro-, petites et moyennes entreprises au produit intérieur brut (PIB) et à l'emploi </td> </tr> <tr> <td><i>Principale source de données</i></td> <td><i>Autorité/Ministère de l'éducation nationale</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td><i>Données nationales sur l'emploi</i></td> </tr> </tbody> </table>	Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact	<ol style="list-style-type: none"> 1. Augmentation du nombre d'établissements primaires et secondaires qui dispensent des programmes d'entrepreneuriat ou bien des activités périscolaires (en vue de l'acquisition de compétences techniques et non techniques) 2. Augmentation du nombre d'enseignants et de professeurs d'université formés à la formation à l'entrepreneuriat 3. Augmentation du nombre d'universités qui dispensent des cours ou des programmes d'entrepreneuriat dans le cadre de leur enseignement 4. Augmentation du nombre de cours de formation privés à l'entrepreneuriat proposés 5. Amélioration de l'égalité d'accès de tous les hommes et toutes les femmes à une éducation et formation de qualité à l'entrepreneuriat à un coût abordable 6. Élargissement de l'accès à la formation à l'entrepreneuriat des personnes vulnérables, notamment les personnes handicapées et les populations autochtones 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Diminution du nombre de jeunes sans emploi 2. Augmentation du nombre total d'emplois créés par de jeunes entreprises et de petites et moyennes entreprises 3. Hausse de la contribution des micro-, petites et moyennes entreprises au produit intérieur brut (PIB) et à l'emploi 	<i>Principale source de données</i>	<i>Autorité/Ministère de l'éducation nationale</i>		<i>Données nationales sur l'emploi</i>
Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact								
<ol style="list-style-type: none"> 1. Augmentation du nombre d'établissements primaires et secondaires qui dispensent des programmes d'entrepreneuriat ou bien des activités périscolaires (en vue de l'acquisition de compétences techniques et non techniques) 2. Augmentation du nombre d'enseignants et de professeurs d'université formés à la formation à l'entrepreneuriat 3. Augmentation du nombre d'universités qui dispensent des cours ou des programmes d'entrepreneuriat dans le cadre de leur enseignement 4. Augmentation du nombre de cours de formation privés à l'entrepreneuriat proposés 5. Amélioration de l'égalité d'accès de tous les hommes et toutes les femmes à une éducation et formation de qualité à l'entrepreneuriat à un coût abordable 6. Élargissement de l'accès à la formation à l'entrepreneuriat des personnes vulnérables, notamment les personnes handicapées et les populations autochtones 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Diminution du nombre de jeunes sans emploi 2. Augmentation du nombre total d'emplois créés par de jeunes entreprises et de petites et moyennes entreprises 3. Hausse de la contribution des micro-, petites et moyennes entreprises au produit intérieur brut (PIB) et à l'emploi 								
<i>Principale source de données</i>	<i>Autorité/Ministère de l'éducation nationale</i>								
	<i>Données nationales sur l'emploi</i>								

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

Indicateurs de réalisation

Indicateurs d'impact

7. Augmentation du nombre de micro-, petites et moyennes entreprises enregistrées

8. Amélioration de l'accès des micro-, petites et moyennes entreprises au microfinancement et aux prêts

9. Augmentation de la part du microfinancement et des prêts aux petites et moyennes entreprises accordés aux femmes et aux jeunes

10. Augmentation de la qualité de l'emploi (notamment, des contrats officiels, l'amélioration de la représentation des travailleurs et du dialogue social, l'amélioration du respect des normes internationales du travail)

11. Amélioration de la modernisation technologique et de l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de travail

4. Augmentation du nombre total d'emplois formels créés par de jeunes entreprises et des micro-, petites et moyennes entreprises

5. Amélioration de la productivité des micro-, petites et moyennes entreprises

6. Amélioration des ratios de capitalisation dans le secteur des micro-, petites et moyennes entreprises

7. Amélioration de la participation des micro-, petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiales

8. Augmentation des exportations de biens et services des micro-, petites et moyennes entreprises

9. Diminution de l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)

Principales sources de données

*Ministère des finances,
Gouvernement national,
Enquête nationale menée auprès
des entreprises*

Données nationales sur l'emploi

Source : CNUCED.

60. Il importe également de mesurer la contribution indirecte des politiques d'entrepreneuriat à la réalisation des autres objectifs de développement durable. Les groupes d'objectifs recensés au chapitre I montrent comment l'entrepreneuriat peut

contribuer à réaliser divers objectifs comme la croissance économique et la diversification; l'inclusion et la productivité agricole; et l'autonomisation économique des femmes et la viabilité environnementale. La mesure de cet impact peut aider à formuler des politiques ciblées. Celles-ci peuvent promouvoir certains types d'entreprises (comme les jeunes entreprises de pointe) et d'activités pour faciliter l'impact de l'entrepreneuriat sur la croissance économique, la transformation structurelle et la diversification. Ces politiques peuvent également privilégier des contextes particuliers, comme le développement rural et l'amélioration de la productivité agricole, ou des groupes cibles, comme les femmes entrepreneurs ou l'entreprise verte, en favorisant indirectement l'égalité et la représentation équilibrée des sexes, ou en influençant indirectement les modes de production et de consommation dans la société. Les indicateurs mentionnés au tableau 2 ci-après montrent comment mesurer cet impact.

Tableau 2

Entrepreneuriat et objectifs de développement durable : possibles indicateurs d'une contribution supplémentaire au niveau national

<i>Thème</i>	<i>Indicateurs de résultat</i>	<i>Indicateurs d'impact</i>
Objectifs 2 4, 10 et 16		
Inclusion, égalité et productivité agricole	<p>15. Augmentation du nombre de femmes ou d'hommes pauvres ou autochtones employés dans les micro-, petites et moyennes entreprises</p> <p>16. Amélioration de l'accès des groupes vulnérables à la propriété foncière et au financement, et de leur accès à des marchés nouveaux et en développement</p> <p>17. Amélioration de l'accès des micro-, petites et moyennes entreprises agricoles et non agricoles des zones rurales au financement et à la technologie</p> <p>18. Évolution de la qualité de la réglementation mesurée par la participation des citoyens à l'élaboration des politiques</p>	<p>14. Augmentation de la productivité agricole et des revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs</p> <p>15. Amélioration de la productivité des micro-, petites et moyennes entreprises non agricoles en zones rurales</p> <p>16. Amélioration du coefficient de Gini et de la stabilité sociale</p> <p>17. Amélioration des indicateurs de gouvernance</p>
<i>Source de données</i>	<i>Données nationales de l'emploi; Données des enquêtes sur les ménages et les entreprises; Banque mondiale (indicateurs mondiaux de la gouvernance en matière de réglementation) comme indicateur supplétif du degré d'ouverture des institutions</i>	<i>Données de la Banque mondiale, Statistiques nationales, Indice de pauvreté multidimensionnelle du PNUD, Enquête sectorielle</i>

<i>Thème</i>	<i>Indicateurs de résultat</i>	<i>Indicateurs d'impact</i>
Objectif 5		
Autonomisation des femmes	<p>19. Augmentation de la présence des femmes parmi les propriétaires de micro-, petites et moyennes entreprises, au sein des conseils d'administration et aux postes de direction</p> <p>20. Amélioration de l'accès des chefs d'entreprise femmes aux intrants dont elles ont besoin, comme la terre et le financement, et de leur accès à des marchés nouveaux et en développement</p> <p>21. Développement des services financiers qui ciblent les femmes chefs d'entreprise, notamment les initiatives de financement vert à l'intention des femmes</p>	<p>18. Augmentation du nombre d'emplois féminins (équivalent plein temps) dans le secteur privé</p> <p>19. Amélioration de la productivité des micro-, petites et moyennes entreprises possédées et administrées par des femmes</p> <p>20. Amélioration de la capacité des femmes de se doter de moyens de subsistance durables</p>
<i>Source de données</i>	<i>Index Institutions sociales et Égalité homme-femme de l'OCDE; Enquêtes sur les petites et moyennes entreprises</i>	<i>Enquêtes bancaires; Données nationales sur l'emploi</i>
Objectifs 7, 12, 13 et 14		
Viabilité environnementale	<p>22. Améliorations de l'utilisation rationnelle de l'énergie, notamment l'utilisation de l'énergie renouvelable parmi les petites et moyennes entreprises</p> <p>23. Amélioration du respect par les petites et moyennes entreprises de la législation et des réglementations environnementales</p> <p>24. Réduction des déchets produits par les micro-, petites et moyennes entreprises</p> <p>25. Augmentation de la superficie des écosystèmes agricoles sous gestion durable</p>	<p>21. Augmentation du nombre de jeunes entreprises des écosecteurs (par exemple, l'écotourisme, les énergies renouvelables)</p> <p>22. L'amélioration de la productivité des micro-, petites et moyennes entreprises actives dans les écosecteurs</p> <p>23. Amélioration de l'énergie renouvelable produite et utilisée par les micro-, petites et moyennes entreprises</p> <p>24. Augmentation du ratio PIB/émissions de dioxyde de carbone par les micro-, petites et moyennes entreprises</p>

<i>Thème</i>	<i>Indicateurs de résultat</i>	<i>Indicateurs d'impact</i>
<i>Sources de données</i>	<i>Études de cas de la FAO; Enquêtes sur les micro-, petites et moyennes entreprises</i>	<i>Statistiques nationales; Études industrielles; Enquêtes sur les petites et moyennes entreprises; Enquêtes sectorielles</i>

Source : CNUCED.

61. Pour toutes les catégories relatives à la viabilité ci-dessus, il importe de recueillir des données, et de formuler et d'appliquer des indicateurs tout au long de la chaîne de résultats allant des activités à l'impact. Le secteur agricole informel est le plus gros employeur du monde; toutefois les données concernant la majorité des économies en développement font défaut. Il est nécessaire d'obtenir un plus grand nombre de données ventilées selon le genre et l'âge au sein des communautés rurales. Les données relatives à l'innovation devraient distinguer entre l'innovation verte et les autres innovations. Les données sur la production et la consommation des énergies de substitution sont également précieuses. Afin de déterminer l'incidence de la politique de l'entrepreneuriat sur les objectifs de développement durable relatifs à la viabilité environnementale, cette masse critique d'informations doit distinguer entre les grandes entreprises et les micro-, petites et moyennes entreprises.

IV. Conclusions et recommandations

62. L'adoption des résolutions 67/202 et 69/210 de l'Assemblée générale a permis de faire considérablement avancer les stratégies et les cadres d'entrepreneuriat. L'intégration de l'entrepreneuriat dans les plans de développement nationaux et internationaux conduit à un nouveau scénario où les objectifs de développement durable et la promotion de l'entrepreneuriat sont indissociables.

63. Les meilleures pratiques témoignent de la nécessité d'associer activement toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements et leurs institutions ainsi que d'autres parties prenantes, comme la société civile et le secteur privé. Une approche holistique s'impose à cet égard.

64. Les gouvernements doivent continuer d'instaurer un environnement plus propice aux activités commerciales des chefs d'entreprise en améliorant la législation, les moyens de la faire respecter ainsi que la qualité de l'information. L'utilisation des technologies de l'information et des communications facilite la création de nouvelles entreprises et réduit les tâches administratives en simplifiant les procédures. Les réseaux de chefs d'entreprise se sont renforcés, et l'entrepreneuriat et l'innovation ont resserré leurs liens.

65. Le manque d'accès au financement demeure le premier obstacle que rencontrent les chefs d'entreprise. Les politiques, programmes et services doivent mettre en place des mécanismes de financement novateurs, donner plus de moyens aux institutions et améliorer les procédures de prêt et d'emprunt. Les politiques doivent prendre en compte l'hétérogénéité du monde des entreprises, la diversité de leurs besoins et leurs stades de développement. Des politiques spécifiques doivent s'adresser entre autres aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables. Les décideurs doivent instaurer des écosystèmes de la création d'entreprise dans le cadre du Programme 2030. Une panoplie de mesures pourrait par exemple être élaborée pour mobiliser l'investissement, des modèles d'entreprises durables et des projets pilotes, en expérimentant des solutions sur une petite échelle et en les généralisant quand elles s'avèrent des réussites.

66. Les chefs d'entreprise peuvent développer des solutions simples et efficaces dans les services publics de distribution, l'éducation, les soins de santé, l'environnement et les modèles d'entreprise en faveur des pauvres. Face au besoin persistant d'accélérer la mise en œuvre des infrastructures de communication et électriques dans de nombreux pays en développement, les avancées accomplies dans le même temps par les technologies de l'information et des communications multiplient les possibilités d'exploiter le potentiel des nouvelles entreprises, d'améliorer la productivité des micro-, petites et moyennes entreprises et de constituer des réseaux ainsi que les circuits de vente dont ils ont besoin, notamment grâce au commerce électronique.

67. Des données et indicateurs solides, complets et actualisés, comme ceux proposés aux tableaux 1 et 2, sont essentiels pour formuler et examiner les politiques. Il conviendrait de rendre plus rigoureuses la surveillance des politiques et la mesure des résultats pour déterminer l'impact des politiques d'entrepreneuriat. Cette approche peut exiger l'utilisation de groupes de contrôle et le recensement des réussites et des échecs. Des produits quantitatifs et qualitatifs sont donc nécessaires de même que l'évaluation d'impact et l'échange des bonnes pratiques en matière d'entrepreneuriat, notamment les indicateurs visant à mesurer sa contribution aux objectifs de développement durable. Un complément d'information est également nécessaire pour guider les réformes concernant l'inscription au registre du commerce, les échanges commerciaux et le marché du travail.

68. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, en tant qu'instance centrale de suivi et d'examen du Programme 2030, devrait organiser des échanges sur l'entrepreneuriat pour promouvoir les orientations intergouvernementales dans la mise en œuvre de stratégies d'entrepreneuriat meilleures et à plus fort impact.